

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant-midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sommaire :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Juin 1877.

Chronique générale.

Nos informations laissent prévoir qu'il n'y aura pas de seconde prorogation et que le gouvernement s'est prononcé en faveur de la dissolution de la Chambre des députés. C'est qu'en effet le cabinet, en présence de ses actes et de son attitude qui lui a concilié tous les groupes conservateurs, à quelques nuances qu'ils appartiennent, est sûr dès maintenant d'une majorité dissolutionniste au Sénat.

Il avait à choisir entre trois partis; proroger de nouveau les Chambres pour un mois; demander la dissolution; laisser la session suivre son cours quelques jours et clore la session ordinaire. Dans ce dernier cas, le ministère convoquerait la Chambre en session extraordinaire au mois d'octobre, et sur son refus de discuter le budget en face de lui, il demanderait la dissolution et convoquerait les électeurs dans le courant de novembre. Nous doutons fort que cette combinaison, qui rencontre ses adhérents parmi ceux qui se préoccupent avant tout de gagner du temps, soit sérieusement mise en avant. La session ordinaire, aux termes de la Constitution, doit durer cinq mois au moins à dater du 8 janvier. Si elle n'avait pas été interrompue par l'ajournement du 18 mai, elle aurait pu être close le 8 juin. Mais comme la durée de l'ajournement est à déduire dans le compte de la limitation de la session, ce n'est que le 8 juillet que la clôture pourra être prononcée.

Des amis du cabinet lui conseillent d'épuiser son droit et de gagner du temps en prorogeant une seconde fois la Chambre. Ils estiment que le gouvernement n'aura pas trop de cinq mois pour faire sentir au pays son action. A Paris et dans les grandes villes, disent-ils, l'opinion se forme avec une

extrême rapidité; la signification d'un mouvement politique est saisie de suite et produit instantanément tout son effet. La province, au contraire, est plus réservée, plus circonspecte et plus lente à se mouvoir. Elle ne comprend pas toujours du premier coup la portée des événements dont le télégraphe lui apporte la nouvelle. Elle ne les considère pas en eux-mêmes; c'est sur leurs conséquences et leurs suites qu'elle les juge. Les déclarations et les discours ne la touchent pas: elle mesure un gouvernement à la taille des fonctionnaires qu'il lui envoie. Sans doute l'acte d'autorité du 16 mai l'a favorablement impressionnée; mais il faut donner au mouvement d'adhésion le temps de s'accroître et de s'étendre. Ainsi raisonnent les partisans d'une nouvelle prorogation.

Les partisans de la dissolution immédiate disent avec raison: Pourquoi différer? ce sera perdre le bénéfice d'un acte d'énergie. Hâtez-vous, frappez fort, l'opinion publique se laissera entraîner à votre confiance.

C'est dans cet ordre d'idées que les conservateurs du pays se réveilleront, désireux de voir une solution favorable à la crise.

Le dernier mouvement administratif dont nous avons parlé hier comprend:

Deux révocations: celle de M. Paul Laurent, secrétaire général de la Haute-Garonne, et celle de M. Pichon, conseiller de préfecture du Nord.

Deux appels à d'autres fonctions, ce qui équivaut presque à la révocation. Sont ainsi traités: M. Bossu, secrétaire général de la Loire, et M. Casalis, conseiller de préfecture de la Corse.

Deux autres fonctionnaires sont également appelés à d'autres fonctions, mais « sur leur demande », ce qui constitue une différence notable. Ce sont MM. Toussaint-Dumanoir, préfet de la Somme, et Barbier, secrétaire général de l'Yonne.

« Reçoivent une autre destination » (nouvelle formule de révocation), M. Le Pomel-

lec, sous-préfet de Melle, et M. Elisi de Saint-Albert, conseiller de préfecture de la Corse.

Est mis en disponibilité (troisième et dernière formule d'une révocation déguisée), M. Lugagne, sous-préfet d'Arcis-sur-Aube.

Sont mis en disponibilité « sur leur propre demande »: M. Albert Gigot, préfet de la Meurthe, qui est remplacé par M. Achille Delorme, préfet de la Haute-Garonne, M. de la Loyère, sous-préfet de Villefranche-d'Avignon, et M. Pissis, sous-préfet d'Issoire.

Enfin, il a fallu pourvoir au remplacement de trois sous-préfets qui ont refusé les postes qui leur avaient été précédemment assignés. Ces trois fonctionnaires non acceptant sont: MM. Tilly, sous-préfet de Châteaulin, Coffinier, sous-préfet de Mirecourt, et le comte de Butler, sous-préfet de la Pallice.

Il y a eu conseil des ministres hier matin. Plusieurs communications importantes relatives aux affaires d'Orient ont été faites par M. le duc Decazes.

Aucune résolution n'a encore été prise relativement à l'attitude du gouvernement pour la rentrée de la Chambre des députés.

On annonce la mort de M. Edouard Adam, sénateur. Ce décès porte à trois le nombre des sièges inamovibles vacants à la Chambre haute.

Le préfet du Rhône vient d'ordonner la fermeture des cafés où M. Varambon, député de Lyon, a tenu des réunions ces jours derniers, à Villeurbanne et à Vaux-en-Velin.

Plusieurs individus qui parcouraient les communes de certains départements en annonçant la démission du Maréchal, ont été arrêtés et vont être poursuivis devant les tribunaux correctionnels.

La Gazette de France montre, en citant plusieurs dépêches de M. Gambetta, comment le chef des gauches peut être pris au sérieux lorsqu'il s'élève contre l'acte parfaitement légal du 16 mai, lui qui se gênait si peu avec les lois:

« Il donnait l'autorisation de laisser circuler les écrits et journaux prohibés » nommait ses préfets sur les ordres des comités démagogiques, écrivait au préfet de Lyon, qui était arrivé en pleine Commune: « Les patriotes de Lyon ont pris spontanément des mesures pour mettre fin au régime qui nous a amené l'étranger. Ils ont avisé comme il convenait aux nécessités de la situation (1). » Etrange façon de soumettre des révoltés au pouvoir central...

D'autre part, il envoyait à ses subordonnés des instructions énergiques contre les hommes de l'ordre moral.

« Révoquez les maires récalcitrants. Suspendez les conseils eux-mêmes (2). »

« Nommez les sous-préfets que vous jugerez bons (3). »

« Dissolvez cette commission et ne vous laissez pas envahir (4). »

« Vous avez tout pouvoir pour révoquer et remplacer les sous-préfets (5). »

« Remplacez autant de maires que vous le jugerez convenable. »

« Vous avez plein pouvoir (6). »

« Vous avez tout pouvoir pour révoquer et remplacer les maires (7). »

« Révoquez immédiatement maires hostiles à la République (8), etc. »

On lit dans la correspondance Saint-Chéron:

- (1) Dépêche du 6 septembre 1870.
- (2) Dépêche du 7 septembre 1870.
- (3) Dépêche du 7 septembre 1870.
- (4) Dépêche du 9 septembre 1870.
- (5) Dépêche du 12 septembre 1870.
- (6) Dépêche du 14 septembre 1870.
- (7) Dépêche du 15 septembre 1870.
- (8) Dépêche du 17 septembre 1870.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE PARRICIDE.

(Suite et fin.)

M. d'Alême, réveillé si cruellement, poussa un cri et se souleva... Il saisit un pistolet placé à côté de son lit, et, par ce mouvement, fait reculer les misérables.

Mais quel spectacle!... Il aperçoit son fils retenu l'un des meurtriers par le bras...

Oh! alors, le fixant avec douleur, il retombe sur son oreiller, car toutes ses forces l'abandonnent. D'une voix tremblante, il s'adresse à ce monstre:

« Mon fils! que vous ai-je donc fait?... Accordez-moi la vie! il n'en sera jamais parlé. »

Son regard était suppliant; mais l'impitoyable bourreau répond ainsi:

« Il n'est plus temps... allons! achevez! »

A peine a-t-il parlé qu'un des garçons cordonniers enfonça son alêne dans le cœur de la malheureuse victime.

A cet endroit du récit, mon oncle s'arrêta: j'avoue que j'étais sous l'influence d'une pénible émotion. Je n'osais cependant prendre la parole afin de réclamer la suite de l'histoire, mais il me tardait de savoir si le châtement allait venir pour cet exécrable parricide. Après quelques instants, mon oncle continua:

« Maintenant que le crime est consommé, il faut détourner les soupçons. Les complices sont renvoyés avec leur salaire; la chambre est de nouveau fermée en dedans; l'échelle par laquelle l'assassin descend reste appliquée contre le mur; la porte cochère dont la serrure semble forcée est entr'ouverte... tout semblera donc prouver que le meurtre a été accompli par des gens du dehors. J'ajoute qu'un domestique est dans la confidence et qu'il viendra, dès le matin, préparer une scène de comédie attristante. »

Ceci fait, le parricide gagne son appartement et se couche. Son rôle est tracé: il attendra qu'on vienne frapper à sa porte.

Dès le matin, en effet, il entend un va et vient qui ne laisse pas que de le troubler un peu. On heurte chez lui et les domestiques lui disent qu'ils ont vu dans la cour tous les indices d'une escalade dans la chambre de M. d'Alême, qu'ils ont essayé de se présenter auprès de leur maître, mais que l'appartement est fermé...

Il affecte alors une profonde émotion:

« Mon Dieu! que s'est-il passé? Mon père, mon pauvre père!... Quel affreux pressentiment!... Courons vite!... »

Il ordonne d'enfoncer la porte de cette chambre qu'il a fermée; il se précipite vers le lit, en tire les rideaux et pousse un grand cri en montrant M. d'Alême tout sanglant... Sa douleur semble ne plus connaître de bornes, il sanglote et l'appelle « son tendre père! » avec les démonstrations du plus vif désespoir. Trop tendre, en effet, trop faible... — Je te le disais, c'est horrible depuis le commencement jusqu'à la fin. — Le bruit de ce triste événement se répand aussitôt dans la ville, et les amis et les parents accourent à l'hôtel d'Alême. Au palais, le comte de Latresne, premier président, apprend la nouvelle par la rumeur publique: il était le beau-frère de M. d'Alême. Ce magistrat lève la séance pour se transporter chez son infortuné neveu.

Dès que le premier président pénètre dans la chambre, le parricide se jette dans ses bras et lui demande de remplacer pour lui celui qui n'est plus, ce père si généreux, cet ami si dévoué dont la perte est irréparable.

Le comte de Latresne voulut immédiatement rechercher la cause de l'assassinat et il fit emprisonner tous les domestiques, se réservant de les interroger lui-même.

De cette instruction activement poussée il ré-

sulta que le premier magistrat du parlement crut reconnaître presque la culpabilité de son neveu. Ce doute prenait en lui de la consistance, et pour ne pas condamner des innocents, il se rendit auprès du fils d'Alême et lui tint le langage suivant:

« Les réponses de vos gens laisseraient supposer ou que vous avez participé au crime et même que vous l'auriez préparé seul. La question est tellement grave, le public se préoccupe de l'événement avec une si grande attention qu'il importe, sur le champ, de sortir de cette impasse. »

« Êtes-vous coupable? Fuyez, gagnez la frontière, allez cacher au loin votre honte et l'ignominie désormais attachée au nom honorable de votre père. Êtes-vous innocent? Suivez-moi, constituez-vous prisonnier, aidez la justice à trouver les coupables et rassurez ainsi l'opinion publique. »

Je ne sais quel nom donner à ce fils sans entrailles: je n'ai pas de termes assez violents pour avilir cet assassin qui répondit au comte de Latresne en levant les bras au ciel, en attestant Dieu de son innocence, en se livrant encore à une odieuse comédie de paroles, de larmes, de gémissements. « Il n'avait pas, disait-il, à se défendre d'une telle accusation; les bontés de son père pour lui, le respect qu'il avait toujours témoigné à M. d'Alême; la dernière soirée passée en famille; les indices d'une attaque venue du dehors... tout le mettait à l'abri du soupçon. Et quel homme eût été assez

On me confirme de nouveau, d'Allemagne, les intentions prêtées à M. de Bismarck d'intervenir brusquement et avec éclat dans les affaires d'Orient. On m'exprime, en outre, la crainte qu'après avoir imposé son *Quos ego* aux belligérants, le prince chancelier ne porte toute son attention du côté de la France, sinon pour l'attaquer, du moins pour lui imposer de nouvelles conditions. L'agence Wolff, officieuse au premier chef, a envoyé à tous les journaux allemands le résumé de l'article de la *Gazette nationale* de Berlin, article plein de menaces pour la France, si le Sénat se permet de prononcer la dissolution de la Chambre républicaine et radicale. Vous savez avec quelle complaisance les organes de cette majorité ont reproduit l'article de la *Gazette nationale* de Berlin.

Le correspondant romain du *Journal des Débats* constate que les Polonais ont fait exception aux autres pèlerins qui, en sortant du Vatican, étaient obligés, par mesure de prudence, d'enlever la croix du pèlerinage. Le correspondant du *Journal des Débats* ajoute :

« Les nobles qui étaient à la tête des Polonais avaient revêtu leurs splendides costumes nationaux, qu'on a pu admirer à Saint-Pierre et au Vatican. Le pèlerinage polonais avait une importance particulière : il était conduit par le cardinal Ledóchowski, et l'on y voyait des députés au Reichstag allemand, connus par leur opposition à la politique prussienne.

« Ce pèlerinage a eu lieu dimanche, et j'attendais, pour vous écrire, d'avoir sous les yeux le texte officiel des discours de Pie IX. Mais on n'a pas jugé à propos de les publier *in extenso*.

« Les discours du Pape ne doivent pas être négligés. Quelle que soit l'opinion que l'on professe, il faut reconnaître qu'ils ne sont point sans influence. A défaut du texte, il faut se contenter de ce que j'ai pu recueillir.

« Il paraît que tout en engageant les Polonais à la prudence et en les exhortant à ne combattre que par la prière, le Pape a fait comprendre à ses auditeurs que la guerre d'Orient serait fatale à la Russie, et que la résurrection de la Pologne n'était point impossible.

« Il est difficile de savoir si Pie IX a parlé d'après une simple intuition personnelle, ou si cette espèce de prophétie est basée sur des renseignements inconnus du public.

« Bien que l'infailibilité pontificale n'eût point le caractère général que lui prête le vulgaire, il n'en est pas moins vrai qu'un Souverain-Pontife doit tenir à se tromper le moins possible, même sur les sujets qui sont en dehors de son infailibilité canonique.

« Cette audience des Polonais a donné un nouveau relief à l'hostilité du Saint-Siège envers la Russie, avec laquelle cependant il négocie en ce moment même. »

barbare, dans sa situation, pour immoler celui qui jamais n'avait opposé un refus à toutes les demandes soit d'argent, soit de liberté d'actions, soit de caprices les plus inusités ! Quel mobile aurait pu le faire agir ? » Et les protestations revenaient, entremêlées de regrets et de sanglots.

Le premier président se sentit ébranlé ; mais son intégrité lui commanda de revenir encore auprès des domestiques et de les questionner avec toutes les ressources ingénieuses de sa longue expérience dans les affaires criminelles.

J'ai dit que l'un des gens de la maison, sans avoir participé au meurtre, avait été employé à préparer l'événement du lendemain ; ses réticences éveillèrent l'attention du magistrat qui le pressa dans son interrogatoire au point d'en arriver à le considérer comme un complice.

La soirée était fort avancée et M. de Latresne ne crut pas utile de revenir auprès de son neveu. Il voulait d'ailleurs, dans le silence du cabinet, réfléchir à cette grave affaire, rechercher le mobile du crime et peser encore les déclarations qui semblaient ne laisser aucun doute sur la culpabilité du fils d'Alême.

— C'est bien lui, se disait-il, toutes les charges l'accablent, mais je ne veux pas croire qu'il ait frappé lui-même. Il y a des complices, des ouvriers de la mort, des gens payés !... Le mobile, c'est l'héritage pour satisfaire une insatiable cupidité en

LE LANGAGE DES RADICAUX.

L'*Univers* avait relevé ce qu'il y a d'inconvenant dans la façon dont certaines feuilles, entre autres celle de M. About, relèvent avec soin tous les articles antifrancs de la presse allemande.

Voici en quels termes M. About répond à l'*Univers*. Nous citons cet article comme un exemple d'atticisme heureusement encore assez rare :

« EH ! BÊTES NOIRES !

« Veillots fangeux de l'*Univers*, acarus des mains du bon Dieu, grille du grand égout de la décomposition romaine, journalistes enflés et plats, et d'autant plus plats que vous vous enfliez davantage ; vous qui par un miracle inédit, même à Lourdes, avez déconsidéré le mensonge, abaissé la bassesse et avili la vilénie ! vous pouvez nous calomnier à travers tous vos trous d'écumoire, sans craindre un démenti, car le nom seul de votre feuille abjecte dément assez les choses qu'on y publie. Vos injures, choisies dans le vocabulaire des sacristains pris de vin, au cabaret piteux qui s'entre-baïlle derrière les coulisses de l'Eglise, ne nous inspireront jamais que le mépris. Nous vous avons connus jadis, ô vaux-riens honoraires ! sous un aspect répugnant, mais comique. Oui, ma foi ! vous avez été des drôles assez drôles. Mais le temps, qui change en poudrette les œuvres de la digestion, vous a réduits à je ne sais quoi d'inodore et d'inoffensif, et vous n'êtes plus drôles, mes drôles. Drôlifiez lamentablement comme un cheval de Montfaucon peut galoper sur ses reliquats de jambes ; nous encouragerons vos efforts, et peut-être vous fera-t-on, par ci, par là, l'honneur d'un coup de fouet à travers ce qui fut une noble paire de choses ! »

Guerre d'Orient.

Raguse, 12 juin.

Malgré les victoires qu'elle a remportées sur les Monténégrins, l'armée turque n'est pas parvenue à franchir les passages de la Duga.

On s'attend à la voir tenter de suprêmes efforts, car Nicksich est à bout de ressources.

Un nouveau combat a eu lieu hier à Goransko. Les Turcs ont été battus ; ils se sont enfuis, laissant des morts nombreux sur le champ de bataille.

Bucharest, 15 juin.

Les progressistes et la majorité de la Chambre blâment ouvertement la nouvelle convention par laquelle le prince Charles a mis l'armée roumaine à la discrétion de l'état-major russe.

Les nouvelles les plus alarmantes sont répandues dans le public. On parle de coup d'Etat qui serait tenté contre les Chambres et de la mise en état de siège de toute la Roumanie.

besoins d'argent... Et pourtant le père pourvoyait largement aux dépenses les plus déraisonnables. On n'a pas apporté une échelle du dehors ; on l'a prise dans la maison même dont on connaissait les étres. La porte n'a pas été forcée pour entrer : les manœuvres qui simulent l'effraction ont été accomplies après coup, tout le prouve au premier aspect. S'il reste à l'hôtel cependant, son audace ne troublera ou bien sa sagacité sera en défaut, et je devrai suivre une autre voie afin de découvrir la vérité. Reprenons les réponses des prisonniers...

Le juge se saisit alors du dossier et relut, avec la plus grande attention, chaque pièce de l'interrogatoire. Le jour le surprit à ce travail. Plus convaincu que jamais, il résolut de mander son neveu auprès de lui et en donna l'ordre aussitôt.

Le messenger revint avec une nouvelle catégorique pour le magistrat... son neveu avait disparu ! La justice se transporta à l'hôtel d'Alême pour constater la fuite du parricide et l'enlèvement de l'argenterie et des objets précieux. Tous les secrétaires, tous les meubles attestaient des visites faites avec précipitation ; le doute n'était plus possible en pareille circonstance.

M. de Latresne était consterné. On revint à la prison où le domestique, déjà gravement soupçonné, finit par avouer qu'il avait vu son maître introduire deux soldats dans la maison et deux autres complices. Une fois sur cette voie, le prési-

dent, après des recherches actives, put faire arrêter les coupables ; mais le parricide échappa à toutes les poursuites.

Le procès s'instruit sur le champ, les misérables furent rompus vifs sur l'échafaud. Le fils, absent, subit en effigie le supplice de la roue et du feu.

— Ainsi, mon oncle, le malheureux n'a pas été frappé par la justice des hommes ; mais a-t-on su où il était allé traîner sa pénible existence et ses remords, après un tel forfait ?

— Oui ; déguisé assez adroitement, porteur d'un emplâtre sur l'œil, il avait pris la poste et arriva en Espagne avant qu'on pût retrouver ses traces. Ou peut-être son oncle ne voulut-il pas avoir à le juger et lui donna-t-il le temps moral de passer en pays étranger. Comme tu le disais, il a dû traîner là une existence bien cruelle, car l'ombre de sa victime n'aura pas manqué de troubler son sommeil. Quelle fardeau qu'une telle vie ! Toujours des visions sanglantes, toujours le regard suppliant du père, cette mortelle voix affaiblie qui demande grâce... Oh ! la mort était préférable à ce supplice incessant. — Etait-il digne de pitié ? Pour le coup, je réponds fermement : Non ! et je suis certain que tes lecteurs seront de mon avis.

Péra, 14 juin.

La situation se tend de plus en plus. Grande agitation populaire par suite du maintien au pouvoir de Rédif-Pacha et de Mahmoud-Damat.

C'est une réprobation générale contre les deux ministres et l'on demande à grands cris le rappel de Midhat-Pacha.

Une catastrophe est inévitable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Pour les courses de Verrie-Saumur, dimanche prochain, un prix de consolation (course de haies) a été ajouté au programme.

Ce prix consiste en un objet d'art, offert par M. A. Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, et les entrées au premier, pour tous chevaux qui auront couru dans les prix des Veneurs et du château de Marson, les gagnants exceptés.

Entrée 40 fr. Distance 4,200 mètres. Poids libre.

VILLE DE SAUMUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur,

Vu le règlement de police du 9 juillet 1854 ;

Vu la loi du 24 août 1790, titre 11, art. 3 ;

Vu la loi du 18 juillet 1837 ;

Considérant que les chevaux conduits à l'abreuvoir, ou à tout autre endroit, sans être attelés, sont le plus souvent attachés à la longe, et menés par un seul garçon dans les rues de la ville, sur deux et même trois de front ; qu'il en résulte, dans les rues étroites, un danger pour les piétons, et surtout pour les enfants ;

Arrêtons :

Il est interdit aux conducteurs de chevaux conduits à l'abreuvoir, ou dans tout autre endroit, de les tenir attachés à la longe sur deux ou trois de front, dans les rues étroites de la ville, notamment dans les rues : de la Petite-Douve, Daillé, Brault, de la Petite-Bilange, de l'Ancienne-Messagerie, Cendrière, Saint-Jean, Haute-Saint-Pierre, etc. ; Et défense leur est faite de conduire leurs chevaux à une autre allure qu'au pas.

Le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 juin 1877.

Le Maire, G. ROSSER, adj.

M. Coué, photographe à Saumur, nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le Président de la Commission des Beaux-Arts,

Je tiens à remercier la Commission qui a jugé à propos de me décerner une médaille d'argent pour mon exposition de photographies. Mais je ne crois pas devoir l'accepter, d'après les difficultés et les tiraillements que mon travail a soulevés.

Mon intention première, en prenant part à cette exposition, a été de faire honneur à

mon pays, que j'ai quitté depuis quelques années seulement, et aussi de présenter mon travail au public.

« Sous ces deux rapports, je l'avoue, j'ai eu de grandes satisfactions. Les Angerçais m'ont été les plus sympathiques, et les nombreux étrangers qui ont afflué constamment dans mon salon se sont plu, en appréciateurs compétents, à louer le fini de mes épreuves et à faire l'éloge le plus chaleureux de toutes mes photographies.

« Voici, vous en conviendrez, Monsieur le Président, une récompense bien précieuse autre donnée dans les conditions de celle qui m'est décernée.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

V. COUÉ.

LA COMPAGNIE DE LA VENDÉE SOUS SÉQUESTRE ADMINISTRATIF.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

La mise sous séquestre de la Compagnie de la Vendée justifie nos prévisions. Nos lecteurs nous rendront en effet cette justice que jamais nous ne nous étions laissés tromper par certaines apparences et que toujours au contraire nous avions prévu ce qui finalement est arrivé.

Administrée financièrement comme elle l'était, vivant d'expéditions et au jour le jour, sans trafic sérieux, ruinée par les frais généraux, moralement compromise par l'immixtion de M. Philippart, depuis longtemps déjà la Vendée était condamnée. Fatalement, nécessairement, un jour ou l'autre elle devait se trouver en fâsse d'un fossé franchissable.

Si au moins les obligataires seuls avaient souffert, s'il s'était agi uniquement d'une perte d'argent, nous aurions pu nous taire. Mais la situation périlleuse de la Vendée causait à notre département un dommage considérable.

Nous le savions et c'est pourquoi nous avons sans faiblesse aucune révélé toute la vérité. Le public a douté de notre parole ; on l'a leurré d'espérances déçues, on l'a endormi, trompé !

Aujourd'hui la vérité éclate. Le ministre des travaux publics, M. Paris, a dû mettre la Vendée sous séquestre.

Les considérants de son arrêté sont creux ; ils prouvent :

1° Que la Compagnie de la Vendée ne trouve actuellement dans une situation financière qui la met dans l'impossibilité de poursuivre les travaux en cours d'exécution entre Joué et Châteauroux ;

2° Que la situation financière de la Vendée est de nature à compromettre son existence et par conséquent l'exploitation de la ligne de Tours aux Sables.

Or, quels sont les auteurs responsables de la situation financière de la Vendée ? Ce sont les députés qui, comme M. Wilson, ont refusé de se rendre à l'évidence, soutenu la Vendée lorsque déjà M. Philippart avait tué, lié enfin les destinées économiques du département d'Indre-et-Loire à une Compagnie radicalement impuissante.

L'*Union libérale*, qui pourtant ne manque pas d'audace, n'osera jamais soutenir le contraire : il est probable même qu'elle attendra une occasion meilleure pour répondre à l'*Indépendant*.

Cependant elle devrait reconnaître que le ministère actuel n'est point aussi mauvais qu'elle le prétend journellement. N'est-ce point à lui que l'on doit la mesure vigoureuse qui a sauvé la Vendée en la plaçant sous séquestre ?

Sans le ministère actuel et la catastrophe du 16 mai, à l'heure présente, la Vendée serait probablement en faillite ; pas un travail ne travaillerait sur les chantiers de Loches, et le Chinonais en serait réduit à contempler la ligne des Sables veuve de ses gons et de ses locomotives.

Aussi l'*Union libérale* ne serait-elle pas si juste si elle remerciait solennellement M. Paris, M. de Fourtou et leurs collègues, l'immense service que leur énergie et leur initiative a rendu à notre département de Loches, en plaçant la Vendée sous séquestre.

Il est vrai qu'en agissant ainsi l'*Union libérale* avouerait implicitement l'étendue des fautes de M. Wilson ; — fautes auxquelles sont dus exclusivement tous les retards survenus par la construction de la ligne de Tours à Montluçon.

L'aveu serait pénible, nous en convenons volontiers ! mais il prouverait de la part de

STÉPHANE ANNAÏS.

notre confrère une si grande passion pour la vérité, que nous le dispensions d'y ajouter l'annonce des mesures prises par le même ministère dans le but d'activer les travaux de la ligne de Tours à Monluçon.

L'ORCHESTRE DU THÉÂTRE D'ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest : « Nous pouvons donner comme chose certaine que le directeur du théâtre a signé avec une société angevine, dite Société artistique ou Société de l'orchestre, un traité par lequel il laisse à ladite Société le soin de pourvoir à la formation et au régime de l'orchestre pour le théâtre. La Société susdite recevra du directeur la totalité de la subvention municipale, soit 24,000 fr., affectés à l'orchestre, moyennant quoi elle s'engage, en ajoutant 20,000 fr., à fournir le théâtre d'un excellent orchestre de 45 musiciens, dont le directeur disposerait tant pour les répétitions que pour les représentations de l'opéra. De son côté, la Société se réserve le droit de donner, à certains jours, des séances de musique populaire ou de concourir aux solennités musicales. »

On reconnaît facilement que ce système est, à peu près, celui que le conseil municipal a déjà repoussé, quand il lui a été proposé de traiter pour l'orchestre avec la Société artistique. Il y a, cependant, cette différence, aujourd'hui, que l'administration ne sera nullement responsable de la qualité des artistes qui formeront l'orchestre ; la responsabilité reste entièrement à la charge de la société contractante.

Quant à la valeur du système, tout ce que nous en voulons dire, c'est que, depuis longtemps, il est constaté que l'autre système ne produit que de très-médiocres résultats. Cette année encore, malgré les promesses du début, l'orchestre a été reconnu insuffisant. Nous ne voyons pas pourquoi, dès lors, on négligerait d'essayer d'un nouveau système. Peut-il donner plus mal que ce que nous avons eu ? C'est peu vraisemblable. Peut-il donner mieux ? C'est possible, et c'est à voir. »

Le Patriote, qui vient de publier un article sur le même sujet, reconnaît que l'orchestre de l'an dernier laissait à désirer, mais qu'il était incomplet ; les chœurs, dit notre confrère, ont eu aussi de nombreuses défaillances, et ne se rappelle-t-on plus dans quel état d'accablement se trouvaient tous nos premiers sujets à la fin de la saison ?

Et le Patriote ajoute : « La véritable cause de ces faiblesses, on la trouvera dans cette exploitation en partie double des théâtres d'Angers et de Saumur qui, nous enlevant nos artistes tous les lundis, les privent d'une répétition utile, et nous les ramènent le mardi, exténués de fatigues et de veilles, dans une saison où la température est peu clémente pour des chanteurs. »

Qu'arrive-t-il ? C'est que nos représentations du mardi ne comptent pas, et sont toujours condamnées à l'avance. Demandez aux abonnés ce qu'ils en pensent ! Est-ce pour cela que la ville accorde 30,000 francs de subvention au directeur ? Nous ne voulons pas appuyer sur cette question, mais que chaque habitué du théâtre y réfléchisse seulement pendant cinq minutes, et il verra de suite tous les avantages qui résulteraient, pour le théâtre d'Angers, si notre troupe d'opéra ne courait pas les grands chemins pendant la mauvaise saison. »

La feuille angevine peut bien avoir raison ; mais nous regretterions, quant à nous, qu'il soit fait suivant le désir de notre confrère, car alors le théâtre de Saumur se trouverait complètement dépourvu d'opéra. Chacun plaide pour son saint.

L'INCENDIE DE LA SALLE D'ASILE DE LA RUE DE BOUILLON, A ANGERS.

On lit dans le Patriote : « Encore un incendie à Angers ! Il semble que ce soit une fatalité mercredi, vers quatre heures, on vit une épaisse fumée s'élever dans les environs du Jardin des Plantes ;

on cria immédiatement au feu, et cette fois ce n'était pas une fausse alerte : le feu venait de prendre dans un grenier de l'asile communal de la rue de Bouillon.

Au bout de quelques minutes, et avant même que les secours aient pu être organisés, la toiture tout entière prenait feu ; fort heureusement, tous les enfants étaient déjà sortis, et le mobilier seul restait à sauver.

Les voisins, aidés des élèves du Séminaire qui, habitant dans le quartier, étaient arrivés rapidement, ont commencé à déménager les meubles, matelas, linge, livres, etc., par les fenêtres ; dans la précipitation habituelle à un pareil moment, une grande quantité de ces objets ont été malheureusement brisés ou détériorés.

Une première pompe arrivait bientôt et une chaîne s'organisait ; par malheur, la pompe se détraquait presque aussitôt et force était d'attendre d'autres secours.

Le 77^e de ligne, l'Ecole des Arts, arrivaient bientôt pour aider les pompiers qui, comme toujours, ont fait preuve du plus grand dévouement.

Au bout d'une heure et demie de travail, les quatre pompes mises en mouvement avaient fait la part du feu ; mais le toit de l'asile est complètement brûlé. On évalue les pertes à 45,000 fr. environ ; cette perte est couverte par la Nationale.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes à déplorer : un séminariste a été légèrement atteint dans le dos par un bahut qu'on démenageait, et un ouvrier a eu le bras gauche très-fortement contusionné.

Quant à la cause du sinistre, voici ce qu'on raconte : il y a deux ans, les directrices de la salle d'asile avaient placé dans leur grenier deux caisses contenant de la sciure de bois ; il y a quinze jours, M^{me} Béranget, directrice de la salle d'asile, plaça une petite quantité de foin provenant du jardin de l'asile ; il s'est probablement produit, comme chez M. Besnard, un phénomène de combustion spontanée, dû à l'excessive chaleur, et le feu s'est rapidement communiqué à la sciure, puis à la toiture.

Nous avons voulu, dit l'Union de l'Ouest, prendre de nouveaux renseignements sur les deux ouvrières de l'usine Besnard, qui ont disparu depuis l'incendie. Toutes les recherches ont été faites et n'ont abouti qu'à constater la disparition. Aujourd'hui, l'on commence à craindre que ces deux femmes n'aient été asphyxiées au milieu des masses de chanvres, dès le début de l'incendie.

L'Etoile dit aussi : « Nous apprenons que les nommées Jeanne Lefur, âgée de 26 ans, demeurant faubourg Saint-Michel, 69, et Françoise Jabé, âgée de 25 ans, demeurant faubourg Saint-Michel, 82, qui toutes les deux travaillaient à la filature Besnard, n'ont pas reparu à leur domicile depuis le jour de l'incendie. »

Les recherches faites dans les décombres n'ont amené aucun résultat. »

Deux hommes du 114^e de ligne, faisant partie du détachement allant de Paris à Saint-Maixent, et qui s'est arrêté avant-hier à Châtelleraut, auraient été frappés d'insolation pendant le trajet de l'étape. L'un d'eux, M. Pajot, qui appartient à une honorable famille de Châtelleraut, a succombé aux suites de cette insolation. Quant au second, dont nous ignorons le nom, saigné aussitôt par le médecin du régiment, on ne désespère pas, paraît-il, de le sauver.

Bon nombre de soldats ont dû s'arrêter par suite de fatigues que leur faisaient éprouver les chaleurs qui se font si vivement sentir depuis plusieurs jours.

Un orage épouvantable s'est déchaîné lundi sur le département de la Mayenne. Rien n'y manquait : éclairs, tonnerre, grêle, eau en telle abondance que les rues se transformaient en rivière, empêchant toute circulation. Les dégâts doivent être considérables.

L'ouragan a occasionné un affreux accident à la carrière des fours à chaux de l'Euclie, située commune de Launay-Villier, appartenant à M. Guichard, chauxfournier à Saint-Pierre-la-Cour.

Au moment où la tempête redoublait de violence, les ouvriers de la carrière se mirent à fuir pour chercher un abri. Deux d'entre eux, les nommés Gilles, Eugène, 39 ans, et Planchais, Jean, 32 ans, se mirent à escalader un chemin de fer établi sur une

pente rapide pour monter la pierre du fond de la carrière. Ils avaient à peine atteint la moitié de la rampe qu'un tourbillon mit en mouvement un wagon vide, lequel s'engagea sur la pente, qu'il descendit avec une rapidité effrayante. Un ouvrier qui se trouvait sur le haut jeta un cri d'alarme. Ce cri fut entendu des deux ouvriers qui cherchèrent inutilement à se garer. Tous deux furent heurtés et entraînés au fond de la carrière, où ils ont été tués sur le coup.

Gilles laisse une veuve qui n'est que la belle-mère de ses quatre enfants âgés de 6 à 12 ans. Planchais laisse également une veuve et un enfant de 15 mois.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme payable le 15 juin sont priées de se libérer.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Chronique Financière.

Bourse du 14 juin 1877.

Les recettes générales ont acheté 8,000 fr. de 5 0/0 et 6,000 fr. de rentes 3 0/0. Le marché au comptant ne présente aucune animation. Au début de la Bourse, la réaction qui avait signalé la séance précédente a fait de nouveaux progrès, l'ouverture s'est faite à 69.45 sur le 3 0/0, à 104.35 sur le 5 0/0 et à 68.75 sur le 5 0/0 italien. Les prix se sont immédiatement relevés et l'on a fini au plus haut 69.85 sur le 3 0/0, 104.60 sur le 5 0/0 et 69.15 sur le 5 0/0 italien. Le bilan de la Banque de France est un peu meilleur que les précédents, les comptes courants particuliers ont diminué de 3,594,000 fr. et le portefeuille a éprouvé une légère augmentation de 2,407,000 fr., il est vrai que le bilan comprend les effets réunis à l'encaissement pour l'échéance du 15. Les fonds ottomans sont faibles ainsi que la Banque ottomane ; il y a au contraire une reprise de quelques francs sur les obligations égyptiennes ; si l'optimiste que l'on soit, il est cependant difficile d'interpréter favorablement la conversation qui a eu lieu à la Chambre des Communes d'Angleterre au sujet de l'état des encaissements en vue du paiement par l'Egypte du coupon du 15 juillet. Le 5 0/0 russe 1870 a fini à 85 après 81 1/2. Le syndicat qui vient de souscrire l'emprunt extérieur de 375,000,000 interviendra désormais pour soutenir les cours.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

Mardi 19 juin 1877, une seule et unique représentation extraordinaire avec le concours des artistes du théâtre national de l'Odéon, sous la direction de M^{me} MARIE LAURENT, qui jouera le rôle de Marucha, qu'elle a créé à Paris.

Le grand succès de l'année.

L'HETSMAN

Pièce en 5 actes, en vers, de M. PAUL DEROULEDE.

Distribution : — Rogoviane, M. Régnier, — Stenko, M. Montigny. — Chmoul, M. François. — Mosy, M. Monval. — Fral Gherasz, M. Depay. — Ladislas IV, M. Sicard. — Comte de Lownia, M. Amaury. — Remen, M. Seiglet. — Galgan, M. Laferté. — La Marucha, M^{me} MARIE LAURENT. — Mikla, M^{me} Andriny. — Le Prince Osiecki, M. Brunet. — Panluck, M. Cleire. — Le comte Tomicky, M. Gilbert. — Le Prince Bakwiz, M. Belval. — Un Kosak du Roi, M. Granier. — Un Kosak du Don, M. Manneran. — Un Kosak de l'Ukraine, M. Hertz. — Officiers et soldats polonais, Kosaks du Don, de l'Ukraine.

60 costumes entièrement neufs, sortant des ateliers de M^{me} D. Baron.

Armes et armures de la maison Boutteville.

Ouverture à 7 heures 1/2. — On commencera à 8 heures précises.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} TRUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LES TERRES DU CIEL, par Camille FLAMMARION, publiée par la Librairie académique DIDIER et C^{ie}.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce nouvel ouvrage, dont la première édition a été épuisée au moment même de sa mise en vente, paraît aujourd'hui sous une forme populaire et accessible à tous, en livraisons à 50 centimes.

Chaque livraison contient 32 pages de texte grand in-8^o et plusieurs gravures chromolithographiques et photographiques, soit à part, soit imprimées dans le texte ; il en paraît une chaque semaine et l'ou-

vrage complet formera 20 livraisons et 600 pages.

Comme on le sait, les Terres du Ciel exposent ce que les derniers progrès de l'astronomie nous ont appris sur les autres mondes qui planent avec la Terre dans l'espace, et démontrent avec évidence que la planète où nous sommes n'est pas le seul globe habité, mais que la vie existe dans tout l'univers comme ici-bas. Grâce à la puissance des instruments de l'optique moderne, à la précision des méthodes d'observation, à l'analyse spectrale, on connaît plusieurs autres mondes avec une exactitude surprenante : leurs dimensions, leur poids, leur météorologie, leurs saisons, leurs climats, et même l'état de la vie et la forme probable des habitants, sont autant de problèmes résolus aujourd'hui plus ou moins complètement pour les planètes qui nous environnent. Avec l'auteur des Terres du Ciel, aussi, dit un savant critique, « ce n'est plus l'astronomie d'autrefois, c'est vraiment une astronomie nouvelle. Les corps célestes ne nous apparaissent plus inertes, tournant dans leurs orbites solitaires ; il leur donne la vie, il les peuple, il les rattache à nous. On est sous le charme de ces descriptions écrites dans ce style à la fois clair et élégant qui a su, depuis quinze ans déjà, mettre la science la plus positive à la portée des lecteurs les moins attentifs et les moins préparés. On peut se procurer les livraisons de cet ouvrage chez les principaux Libraires de notre ville. »

PRIME EXTRAORDINAIRE

DES JOURNAUX FINANCIERS RÉUNIS

Le Mouvement Financier, 4 fr. par an.

La Situation, 4 —

Les 2 journaux pris ensemble, 6 —

Numéro specimen envoyé gratuitement.

Tout abonnement aux deux journaux ci-dessus donne droit

à 5 francs de Livres

à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La Situation et le Mouvement Financier sont les journaux de finance de grand format, les plus importants et les mieux informés de Paris. Ils publient, l'un le jeudi, l'autre le dimanche, tous les faits de la semaine : l'étude des valeurs, les listes de tirages, les assemblées d'actionnaires, paiement de coupons, physionomie de la Bourse, arbitrages, etc., et ils forment la seule publication de ce genre donnant le cours réel de toutes les valeurs cotées ou non cotées sur le marché libre. — Par la combinaison des primes, ils sont aussi les seuls qui ne coûtent rien à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

Nous avons publié, dans notre numéro d'hier, un article intitulé : LES GENS QUI NE DOUTENT DE RIEN.

Cet article nous avait été fourni par un intéressé jaloux.

Nous recevons aujourd'hui, avec prière de l'insérer, une lettre rectificative du principal intéressé. Dans l'intérêt de la vérité, nous nous empressons de la publier.

« Saumur, ce 15 juin 1877.

« Monsieur le Rédacteur,

« Une personne charitable de notre ville me montre le numéro de votre journal portant la date de ce jour, et contenant un article injurieux à notre égard. Je suis fort surpris des termes de cet entre-filet qui, certes, ne peut nous atteindre. Seulement il est regrettable, pour la morale, que vos reporters ou le rédacteur de l'article ne se soit pas mieux informé de nos individualités.

« Je ne veux pas, dans ces quelques lignes, faire notre apologie.

« Je viens tout simplement, autant dans l'intérêt de vos lecteurs que dans le nôtre, rétablir la vérité.

« Il est avéré, Monsieur, que les marchandises que nous débitons proviennent d'une faillite dont il est inutile de vous donner le nom ;

« Que nous vendons ces marchandises à des prix fabuleux de bon marché ; mais il n'est pas vrai que nous soyons les faillis.

« J'aurais bien pu, pour toute réponse, poser à l'auteur de l'article quelques questions sur un des opéras de Boieldieu en lui demandant quelle différence il faisait de la Dame Blanche et des affaires des autres ?

« Il est probable qu'après mûre réflexion il aurait répondu que :

La dame blanche nous regarde.....

et que les affaires des autres ne nous regardent nullement.

« Laissons donc à cet importun la peine de méditer sa vilaine action.

« Quant à vous, Monsieur le Rédacteur, je viens faire appel à votre impartialité en vous priant de bien vouloir donner à ces quelques lignes toute la publicité qu'elles méritent.

« Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« SALOMON DE RODRIGUES-MORAN. »

VIENT DE PARAITRE :
LA VITICULTURE DE L'ANJOU
ARRONDISSEMENT DE SAUMUR
Par Eugène BORIT
Propriétaire-Viticulteur au Vaudelnay-Rillé
(Maine-et-Loire).

Prix : 1 fr. 50 cent.

En vente chez MM. E. MILON ET FILS, libraires-éditeurs à Saumur.

Refusez les contrefaçons.
N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant réconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance. Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellet, de Brehan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 63.476.

M. le curé Compaert, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47.422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76.448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Cure N° 62.986.

M^{lle} Martin, d'aménorrhée. Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 13 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 30 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digestif et plus épais est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue de la Gare; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. NORMANDINE, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue de la Gare; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et chez les bons pharmaciens et épiciers. — BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85			Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	517	50		Canal de Suez	661	95	1 95
4 1/2 %	104	60		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640			Crédit Mobilier esp.	437	50	2 50
5 %	104	60		Crédit Mobilier	470			Société autrichienne	453		5
Obligations du Trésor, 1. payé.	491	25		Crédit foncier d'Autriche	315			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	480	50		Charentes, 500 fr. t. p.	800			Orléans	330	25	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	30		Est	991	25	1 35	Paris-Lyon-Méditerranée	326	50	
— 1865, 4 %	373			Paris-Lyon-Méditerranée	770		2 50	Est	315		
— 1869, 3 %	373			Midi	770		2 50	Nord	330		
— 1871, 3 %	368			Nord	1275		2 50	Ouest	336		
— 1875, 4 %	475			Orléans	1035		5	Midi	344	75	
— 1876, 4 %	471			Ouest	651	50	3 30	Charentes	331		
Banque de France	3035			Vendée, 500 fr. t. p.	1280			Vendée	151		
Comptoir d'escompte	680			Compagnie parisienne du Gaz	1280			Canal de Suez	520		
Crédit agricole, 300 fr. p.	305			C. gén. Transatlantique	403						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Départs de Saumur :		Arrivées à Angers :	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		6 heures 15 minutes du matin, omnibus.	
6 — 15 — —		9 — 1 — —	
9 — 1 — —		11 — 36 — —	
1 — 36 — —		soir, omnibus.	
4 — 10 — —		7 — 15 — —	
7 — 15 — —		10 — 37 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULON.

Départs de Saumur :		Arrivées à Toulon :	
3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.		8 heures 21 minutes du matin, omnibus.	
8 — 21 — —		9 — 40 — —	
9 — 40 — —		12 — 10 — —	
12 — 10 — —		soir, omnibus-omnibus.	
4 — 44 — —		10 — 29 — —	
7 — 44 — —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément.
LA
PROPRIÉTÉ VIGNOBLE
DES CORDELIERS
En Souzay et Saint-Cyr,
Contenant 10 hectares 22 ares.
Dans les bois de Fontevault, 6 hectares 21 ares.
S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET-AMOUROUX, rue Beaurepaire, 41, à Saumur. (333)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
L'AMIABLE,
1^o MAISON à Saumur, rue Saint-Jean, n° 59, occupée par M^{lle} Bertuit, fleuriste;
2^o MAISON à Saumur, levée de Nantilly ou rue Saint-Lazare, et rue Fardeau, n° 25; remise, écurie et jardin avec kiosque; entrée en jouissance : 24 juin 1877.
On louerait au besoin cette dernière maison.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Le lundi 18 juin 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, au café du Chêne-Vert, rue Beaurepaire, à Saumur, à la vente publique aux enchères du matériel garnissant ledit café, à la requête de M. Delabre, propriétaire à Saumur.
Il sera vendu :
Un bon billard et ses accessoires, tables en marbre et en bois, chaises et tabourets, quantité de verres, chopes, tasses à café et soucoupes, liqueurs, sirops, vermouth, vin rouge en fût, bouteilles vides, fûts, etc.
MOBILIER : Lits, couettes, armoires, poêle et tuyaux, buffet, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES
D'UN
TRÈS-BON MOBILIER
Le mardi 19 juin 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise rue de Fenet, n° 52, appartenant à M. Royer, propriétaire à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.
Il sera vendu :
Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, plusieurs belles armoires, tables, chaises, huches, comptoirs, rayons et casiers, quinze jeux de billes de billard en ivoire, croix vernies et autres objets servant à la fabrication des chapeliers. Beaucoup d'outils de menuisier, boiserie, planches en poirier et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

COMMUNE DE BROSSAY.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Brossay prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brossay, le dimanche 17 juin 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration de l'église paroissiale.
Les devis s'élèvent à la somme de 5,473 fr. 76 c.
Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brossay, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, au domicile de M^{me} veuve Dutour-Chaumin, le dimanche 17 juin 1877, à midi, par le ministère de M^e Méhous, notaire à Saumur, on vendra le mobilier dépendant de la succession de M^{me} veuve Dutour-Chaumin, décédée audit lieu, comprenant : lits, couettes, matelas, traversins, batterie de cuisine, vaisselle, draps de lit, linge de ménage, fauteuils, tables, armoires, pendules, chaises, vin en cercles et en bouteilles, et grande quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 10 pour cent. (330)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
APPARTEMENT
Rue du Marché-Noir.
S'adresser aux bains. (908)

DÉPOT DES FORGES DU BERRY
SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :
N° 16 60 fr. les cent kil.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt général à Paris et à Saumur
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

AMER PICON

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AVIS
La Caisse Saumuroise, 18, rue Beaurepaire, paie dès aujourd'hui les coupons : Orléans, Lyon Ouest, échéant le 1^{er} juillet 1877, sous escoupage de 5 0/0.

LAGALL
DENTISTE A SAUMUR
Quai de Limoges, 70,
Elève de M. Victor LANGERON,
CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,
Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
EXTRACTION DES DENTS
Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.
M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

BIBERON POMPE MONCHOVAL
Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (pour les enfants qui ne peuvent sucer)
Le seul où le lait monte constamment, sans jamais se refroidir et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.
Fabrique à Laon (Aisne).
Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France.
Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.
Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.
Saumur, imprimerie de P. GODDET.